

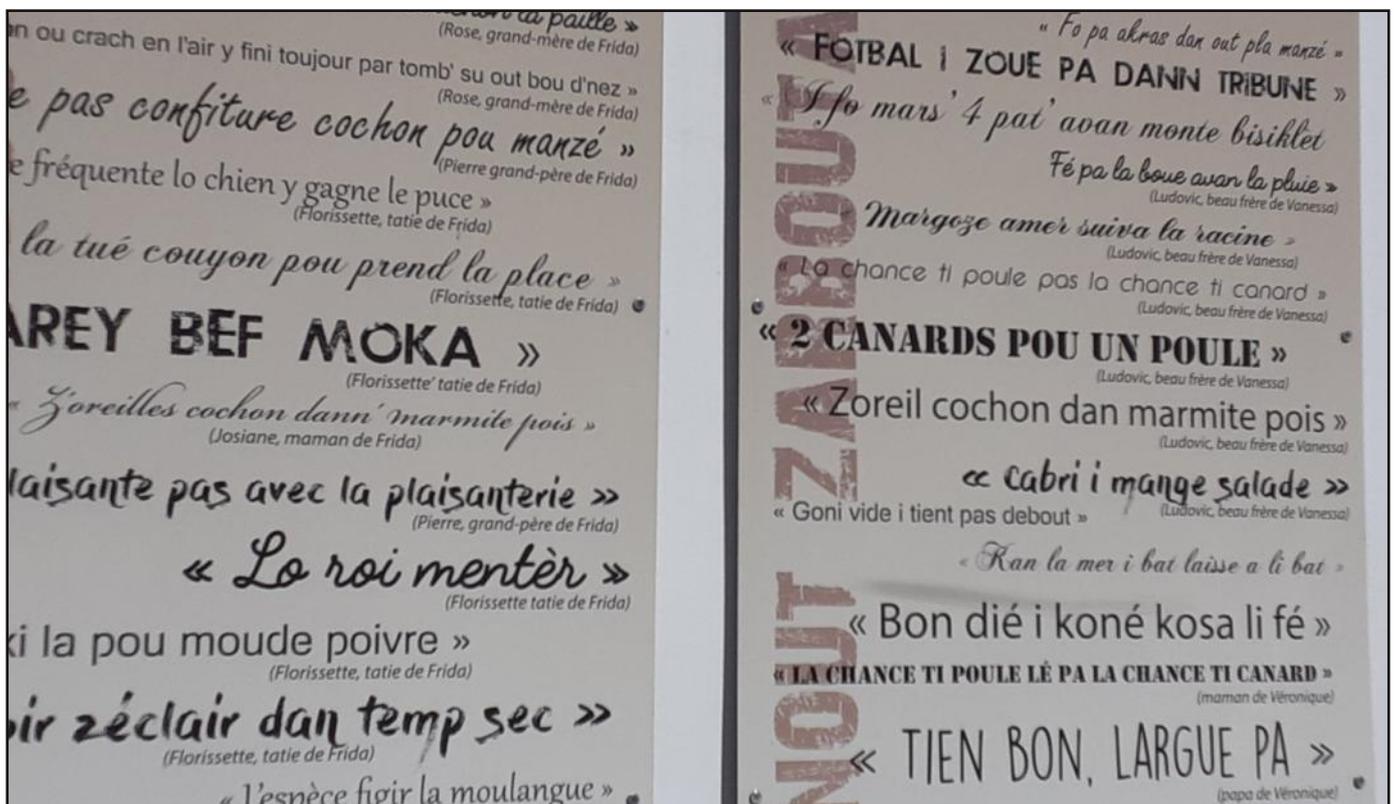
# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19892 - 77ÈME ANNÉE

Comme tous les ans, la question de la nomination des enseignants réunionnais à La Réunion est posée

## Enseignants réunionnais mutés en France : quelle solution sans école réunionnaise ?



Malgré un bonus équivalent à plus de 20 ans d'ancienneté quand ils demandent un poste à La Réunion, tous les lauréats réunionnais du CAPES qui le souhaitent ne sont pas affectés dans leur île. Plutôt que de miser sur des changements à la marge, la solution ne viendrait-elle pas de l'adaptation du système éducatif à sa réalité à La Réunion. Cela signifie faire du créole, langue maternelle de la plupart des Réunionnais, la langue d'enseignement dans les écoles, collèges et lycées. Ceci permettra sans doute d'améliorer les résultats scolaires des jeunes

Réunionnais, mais aussi d'avoir dans les classes des enseignants intégrés dans la société réunionnaise, car créolophones.

Intervenant à l'Assemblée nationale, la députée Karine Lebon a légitimement défendu la cause de Réunionnais lauréats du CAPES et qui sont ensuite mutés en dehors de leur île natale, alors que des postes existent à La Réunion et sont pourvus par des fonctionnaires venant d'Académies situées à l'autre bout du monde. Ce problème découle de l'intégration de La Réunion à la France, en tant que

département français. Cette situation fait que le recrutement des personnels d'enseignement titulaires est centralisé à Paris qui décide ensuite de l'affectation des nouveaux venus.

Dans l'Education nationale, chaque fonctionnaire détient un certain nombre de points correspondant à sa carrière professionnelle, c'est-à-dire principalement l'ancienneté. Pour chaque poste mit au « mouvement national », les différents concurrents sont départagés par leur nombre de points. Il est ainsi possible de prédire qu'en fonction

de la région puis de l'établissement demandé, un certain nombre de points minimal sera nécessaire, c'est le barème.

### 20 ans d'ancienneté offerts aux enseignants liés à La Réunion

Les luttes menées à La Réunion ont permis de faire évoluer ces règles dans l'Education nationale. Ainsi, si une personne peut justifier à La Réunion « de la présence dans ce département du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) » et demande un poste dans notre île, elle bénéficie automatiquement d'un bonus de 1000 points valable uniquement pour postuler sur notre île.

Ce droit aux 1000 points est également ouvert aux fonctionnaires qui se marient ou se pacent avec un conjoint né à La Réunion. Cette méthode ouvre aussi le risque de mariages blancs pour avoir ce bonus très favorable à ceux qui en bénéficient. Pour obtenir 1000 points dans la vraie vie, un enseignant doit cumuler plus de 20 années d'ancienneté dans des établissements situés en zone d'éducation prioritaire. Donc, le demandeur né à La Réunion est considéré comme un enseignant ayant plus de 20 ans d'ancienneté en ZEP, ce qui limite drastiquement la concurrence.

Malgré toutes ces mesures, il s'avère que des Réunionnais doivent encore s'expatrier pour ne pas perdre le bénéfice du concours. Comment l'expliquer ?

### Tous les postes vraiment mis au mouvement ?

Tout d'abord, il est incontestable que la surrémunération attire des candidats qui ne seraient jamais venus à La Réunion s'ils avaient eu le même traitement qu'en France. Cette prime permet en effet une augmentation immédiate de 53 % du salaire. Survivance de l'époque coloniale, où les recrutements étaient plus difficiles, en raison du paludisme, de la malnutrition et des trois semaines de bateau séparant La Réunion de la France, la surrémunération n'a jamais été remise en cause par aucun gouvernement, tandis que de nombreux Réunionnais font part de leur attachement à cette mesure.

Au-delà de cette question du salaire, il est également nécessaire de rappeler que parmi les centaines de fonctionnaires qui arrivent chaque année dans les collèges et les lycées, il se trouve une majorité de Réunionnais qui, grâce aux 1000 points, ont un poste assuré dans leur île natale. Autrement dit, ce sont des Réunionnais qui demandent à être mieux traités que d'autres Réunionnais.

Sortir de cette situation impose tout d'abord de faire toute la transparence sur les recrutements nécessaires dans l'Education nationale à La Réunion. Il ne faudrait pas qu'un poste devant être assuré par un fonctionnaire titulaire ne soit pas retiré du mouvement pour être attribué à un contractuel (recruté sans concours) qui, comme par hasard, serait le conjoint d'un fonctionnaire venant d'être nom-

mé dans notre île.

### La langue d'enseignement est la clé

Mais c'est surtout l'évolution du contenu de l'enseignement qui permettra de sortir de cette crise. En effet, si l'objectif du système éducatif à La Réunion est de donner aux jeunes les moyens nécessaires pour une vie meilleure, il entre en contradiction avec le résultat aujourd'hui observé, avec un tiers des jeunes qui sortent de l'école sans diplôme, ainsi que la persistance à La Réunion de plus de 110.000 illettrés. Il est clair que l'utilisation d'une langue d'enseignement qui n'est pas la langue maternelle de la plupart des élèves ne favorise pas la réussite de tous. En France, l'Assemblée nationale a voté un texte contre l'avis du gouvernement et de la France Insoumise donnant le droit aux Réunionnais de bénéficier d'un enseignement en langue créole réunionnaise. Cette réforme nécessitera des enseignants créolophones, c'est-à-dire ayant le créole pour langue maternelle ou étant suffisamment motivés pour apprendre la langue parlée par les Réunionnais. Le Conseil constitutionnel a censuré cette disposition pleine de bon sens, au prétexte que cela contrevient à la Constitution.

Autrement dit, tant que le cadre institutionnel ne changera pas à La Réunion, ce système va continuer à perdurer.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

# Bac 2021, le défi des jours heureux

**Le baccalauréat 2021 a rendu son premier verdict hier. Nous tenons d'abord à féliciter les lauréats et d'assurer tout le courage qui faut pour les candidats qui préparent la deuxième cession. Nous tenons aussi à associer à ces remerciements les parents et la communauté éducative.**

En France, le baccalauréat, souvent appelé bac, est un diplôme national sanctionnant la fin des études secondaires générales, technologiques ou professionnelles. Il correspond au niveau international CITE/ISCED 3 et au niveau 4 de la nomenclature des niveaux de formation en France. La réussite à cet examen (conditionnée par l'obtention d'un nombre de points supérieur ou égal à 50 % du total possible) est la norme pour accéder à l'enseignement supérieur. Le baccalauréat est considéré comme le premier grade universitaire, l'examen des candidats étant jusqu'au début du xxe siècle effectué exclusivement par les professeurs des facultés des lettres et des sciences.

Le mot baccalauréat est issu de l'altération de l'ancien français bachelier qui lui-même dérive du latin médiéval *baccalarius*. *Baccalarius* signifie en bas latin : petit propriétaire d'une *baccalaria*, sorte de métairie. Ainsi « bachelier » signifie à l'origine gardien ou petit propriétaire de vaches. Au Moyen Âge, le mot désigne un propriétaire de quelques bachelles de terre. Le mot évolue vers la signification de jeune homme pourvu de quelques biens, avec un statut proche de l'écuyer. *Baccalaureus* est attesté depuis la moitié du xve siècle au sens de « jeune homme qui aspire à être chevalier ». Il évolue ensuite vers celui de jeune homme libre, pas encore marié (voir *bachelor* anglais ou encore *bachelette* en ancien français pour désigner une fille à marier). C'est ensuite métaphoriquement que le rapprochement avec la couronne de lauriers *bacca lauri* qu'on pose sur la tête des plus méritants se fait, évoluant vers la notion actuelle de bachelier en tant que premier grade universitaire, les docteurs parant le front des nouveaux bacheliers de baies de laurier. Le terme est apparu au sein de l'université de Paris au XIIIe siècle pour désigner un grade intermédiaire vers la maîtrise ès arts ou les doctorats en droit, en théologie et en médecine, il s'est répandu ensuite dans les autres universités de France et en Angleterre via l'université d'Oxford. Il fut repris par Napoléon Ier lors de l'instauration de l'université de France en

1808, au sein de laquelle les baccalauréats ès lettres et ès sciences, dont est directement issu le baccalauréat général actuel, reprirent en partie le rôle de la maîtrise ès arts dans les anciennes universités.

La cession 2021 devait marquer la première fois du nouveau bac voulu par le gouvernement. Le savent-ils, les 715 000 lycéens qui viennent de vivre la première édition du « bac Blanquer », qu'ils représentent, pour l'institution scolaire, bien plus que la « génération Covid-19 » ? Avec eux, l'examen bicentenaire, érigé au fil du temps en symbole de l'immobilisme politique en matière d'éducation, a amorcé sa mue : cette génération née à l'aube des années 2000, et dont le parcours scolaire a été émaillé de réformes (celle des rythmes en 2013, celle du brevet en 2017, celle du lycée aujourd'hui), apporte la preuve que l'on peut, même en décrochant le titre de bachelier avec moitié moins d'épreuves finales, se voir coiffé de la « *bacca laurea* » - la couronne de lauriers, comme disaient les Anciens. Avec quelques craintes avant l'échéance, pas mal de couacs pendant l'examen, mais pas moins d'émotion à l'issue de la session.

Mais cette génération est déjà confrontée aux difficultés de l'orientation, les portes des formations sélectives n'ont jamais été aussi peu accessibles pour les élèves issus des milieux populaires. On leur parle déjà de leur examen au rabais. Ils ont du vivre deux années entières de tâtonnement de l'institution scolaire et subir des examens mal préparés. Néanmoins, cette génération a prouvé qu'elle pouvait faire contre mont et marée et arriver à bon port. Nous ne pouvons que leur souhaiter de réaliser leur rêve et d'aller aussi loin qu'ils le peuvent. Nous devons raccorder à la jeunesse le droit de rêver d'une vie meilleure. Le soi-disant pragmatisme veut empêcher les jeunes, surtout issus de milieu défavorisés, de croire en leur capacité de changer leur vie et changer leur monde. Nous devons ensemble relever le défi des jours heureux.

**« Soyez toujours prêts à vivre heureux et à mourir heureux. Soyez toujours fidèles à votre Promesse scoute même quand vous aurez cessé d'être un enfant – et que Dieu vous aide à y parvenir ! » Robert Baden Powell**

*David Gauvin*

# Oté

## Marsh pyé ? non ! Nou la assé doné. In protéstassion pou in pti fraz antandi dann télé.

Mézami mwin la vi dann télé, la done lo nom Daniel Honoré in lékol é sa sé kékshoz mi panss in bonpé d'moune la aprésyé si tèlman dalon-la la pass in vi pou mète noute lang kréol rényoné anlèr. Li lé pi la, lé vré ! li manke anou, lé vré galman ! mé son travaye i mor-ar-pa. Zordi épi domin ankor pliss, noute zénèss va lir Daniel, va étidyé ali, va profite son gran konéssans lam nout pèp é noute kiltir.

Donk mwin lé kontan ! Donk mi romèrsyé La Rényon post-kolonyal ! Donk mi di ali mil foi mèrssi pou l'onèr la fé in konbatan rényoné ! Mi tonbe atèr dovan li konm i tonbe atèr dovan Bondyé !

Alé ! shass lo natirèl épi ou va oir ali artourn o gran galo ! Mwin la antann in pti fraz la shèftène lédikassion piblik issi shé nou-la réktriss konm i di – é pti fraz-la la tire amwin dann mon vir-vir d'kontantman, pou in rotour brital dann la réalité. Kossa èl la di, apré dè kou d'pomade passé dsi lo kréol rényoné ? El la di aprann nout lang sa i doi pèrmète aprann d'ot lang.

Mwin lé dakor avèk lékol bi-lang kréol-franssé : mi oi sa konm in shomin pou aprann nout lang kréol rényoné, noute lang matèrnèl, pou bien rante dann nout kiltir, é pou alé pli loin dann la konéssans inivèrsèl. Mi oi sa galman konm in shomin pou aprann noute dézyèm lang, lang franssé, rante dann la kiltir franssé, épi alé ossi dann parkour la konéssans inivèrsèl. Mi di oui galman pou d'ote lang a popré pou lo même rézon ké mwin la mark an-o la.

Mé di konm la shèftène lédikassion piblik la di konm in sorte léskiz adrèssé pou bande kont nout lang : aprann lo kréol rényoné i doi pèrmète aprann d'ot lang. Non ! madam la réktriss, in lang sa i aprann par li mèm, pa par dsi lo do in n'ot é sirman pa dsi lo do noute lang kréol rényoné. Lo tan porte lé zot dsi nout do, tan-la i fo li fini.

Ni doi pa rovandik noute lang rényoné pou aprann lé zote lang, konm in sinp zoutiye, konm in tan provizoire dann noute parkour lédikassyon. Aprann ali zordi, pou larg ali domin ? Non ! Aprann ali zordi pou toute la vi é konm mi rodi konm in shomin pou rante a fon dann noute kiltir rényoné, é pou alé pli loin dann la konéssans inivèrsèl. Sète-la oui !

Marsh-pyé ? Non ! nou la assé doné.

*Justin*